

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire sollicité dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol à Creys-Mépieu

Il sera procédé, sur le territoire de la commune de Creys-Mépieu, du lundi 06 janvier 2025 (début de l'enquête à 14h00) au vendredi 07 février 2025 (clôture de l'enquête à 17h30, y compris sous forme électronique), soit pendant une durée de 33 jours, à une enquête publique préalable à la délivrance d'un permis de construire sollicité par la SAS Centrales PV France dans le cadre du projet d'installation d'une centrale photovoltaïque au sol.

Situé sur le territoire de Creys-Mépieu, le projet de centrale photovoltaïque de Creys-Malville 2 est localisé dans un secteur déjà partiellement anthropisé, aux abords de l'ancienne centrale nucléaire. S'étendant sur une surface de 8,5 ha, le projet comprendra 286 modules photovoltaïques. Ces modules seront fixes, montés sur des structures métalliques légères orientées vers le sud et inclinées de 15°. La hauteur maximale du bord supérieur de la structure est de 3 mètres, tandis que le point le plus bas se situe à 1 mètre. La distance entre 2 lignes est de 2,5 mètres en moyenne.

Ces installations permettront de générer une puissance totale d'environ 11,2 MWc, soit une production annuelle estimée à 14 150 MWh permettant d'alimenter près de 6 050 habitants. Ces installations permettront ainsi d'éviter des émissions de gaz à effet de serre d'environ 592 tonnes d'équivalent CO2 par an.

Suite à l'enquête publique, l'autorité compétente pour accorder la délivrance du permis de construire est la préfète.

Est désigné, en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, M. Alain CHEMARIN, ingénieur retraité. M. Daniel TARTARIN, professeur retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête, qui comprend notamment l'étude d'impact, son résumé non-technique, la note informant de l'absence d'avis rendu par l'Autorité environnementale et l'avis de Creys-Mépieu, ainsi qu'un registre, seront déposés en mairie de Creys-Mépieu pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier dans son intégralité pourra également être consulté en version numérique sur un poste informatique accessible en mairie de Creys-Mépieu pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux rappelés ci-dessous.

Le dossier d'enquête sera consultable sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)) et sur le site internet mis en service par le maître d'ouvrage (<https://www.registre-dematerialise.fr/5844>) à compter de la date d'ouverture d'enquête.

Le public pourra éventuellement consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur, en mairie de Creys-Mépieu, siège de l'enquête, à l'adresse suivante :

Mairie de Creys-Mépieu  
À l'attention de M. Alain CHEMARIN, commissaire-enquêteur  
35 place de la Mairie  
38510 Creys-Mépieu

ou par courriel à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-5844@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5844@registre-dematerialise.fr)

Un registre dématérialisé sera également mis en place, et accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5844>

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Creys-Mépieu les jours suivants :

- lundi 06 janvier 2025, de 14h00 à 16h00 ;
- mercredi 22 janvier 2025, de 16h00 à 18h00 ;
- vendredi 07 février 2025, de 14h30 à 17h30.

Pour information, les jours et heures connus d'ouverture de la mairie de Creys-Mépieu sont :

- lundi, mardi, mercredi et jeudi de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 14h00 à 17h30 ;

Des informations concernant le projet peuvent être demandées à la personne suivante, qui intervient pour le compte de la maîtrise d'ouvrage :

Mme Marina Canteau de Menezes ([marina.canteaudemenezes@edf-re.fr](mailto:marina.canteaudemenezes@edf-re.fr))

La société SAS Centrales PV France est située à l'adresse suivante :

SAS Centrales PV France  
Chez EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310 – 92741 Nanterre

Le commissaire-enquêteur transmettra son rapport et ses conclusions motivées à la préfète de l'Isère dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront tenus à la disposition du public, en mairie de Creys-Mépieu ainsi qu'en préfecture (DRC / Bureau du droit des sols et de l'animation juridique), pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Dans les mêmes conditions de durée, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Isère ([www.isere.gouv.fr](http://www.isere.gouv.fr)).